

Compte rendu de l'audience du mardi 19 mai 2015 – 17h00/18h00

Préfecture de l'Aude

M. Vincent BERGER (Conseiller Éducation du Président de la République)

Mme FRANÇOIS-GALLIN (DASEN de l'Aude)

FSU 11 (Philippe DECHAUD – Secrétaire Départemental FSU + Secrétaire Départemental SNEP /

Michèle CAZES- Secrétaire Départementale SNES de l'Aude / JL BURGAT- Secrétaire

Départemental SNUipp de l'Aude)

A – Introduction : une réforme s'inscrivant dans la continuité de la loi Fillon !

La FSU11 demande au Conseiller d'écouter les phrases suivantes et lui demande de les situer dans le temps :

Phrase 1 : « *Le mode d'organisation actuel du collège, encore trop rigide, constitue un frein à l'innovation pédagogique et à l'introduction de nouveaux modes d'apprentissage ou de nouvelles façons d'enseigner ainsi qu'à l'efficacité pédagogique recherchée notamment en langues vivantes* ».

Phrase 2 : « *La rigidité des grilles horaires du collège nuit à l'adaptation locale de l'offre d'enseignement aux besoins des élèves* ».

Phrase 3 : « *Établir un référentiel horaire par cycle* ».

Phrase 4 : « *Conforter le chef d'établissement en lui donnant de nouveaux appuis* ».

Phrase 5 : « *En proposant que les établissements puissent consacrer 20% de leur dotation horaire d'enseignement à expérimenter de nouvelles modalités d'organisation pédagogique, en plafonnant le financement du redoublement à un taux de 2%, en demandant que le collège se voie définir des objectifs de résultats clairs et précis, le rapport vise à créer les conditions d'un changement d'approche du traitement de la difficulté scolaire.* »

Phrase 6 : « *A l'idée que l'amélioration de l'efficacité de l'enseignement passe nécessairement par une augmentation de moyens, doit se substituer l'idée que l'on peut faire mieux en faisant différemment.* »

Nous tendons au Conseiller copie de la « Mission d'audit de modernisation de la grille horaire du collège » datant ... de 2006 qu'il déclare ne pas connaître. Nous poursuivons, en lui disant que d'autres personnes au MEN et à Bercy s'en souviennent, puisque la FSU11 considère que la réforme du collège telle qu'elle est conçue à ce jour, est adossée aux préconisations du rapport sur la grille horaire des enseignements au collège, commandé 1 an après la loi FILLON de 2005 et rédigé par l'Inspection Générale des Finances, l'IG de l'administration de l'EN et l'IGEN.

Nous disons au Conseiller qu'en conséquence, la FSU n'est pas dupe de ce qui se joue aujourd'hui et que malgré tous les efforts de la Ministre pour «parer» sa réforme des plus belles intentions en faveur de la lutte contre l'échec scolaire et l'habiller du « mirage pédagogue » qu'est le recours à l'Interdisciplinarité, le sens des réformes est toujours le même : réduire les coûts du service public et attaquer « sans avoir l'air d'y toucher », à la structure du système éducatif.

Le Conseiller nous répond que l'on ne peut pas nier l'impact des 40 000 postes réinjectés dans le système en trois ans... et les 14 000 qui restent à implanter en deux ans. La FSU répond que le SNES, le SNEP et le SNUipp ont été entendus sur certains points et prennent acte de la réforme de la formation des stagiaires notamment... même s'il faudrait aller regarder de plus près sur ce qui se passe dans les ESPE où des milliers d'heures de formation ont été supprimées ! Nous continuons notre démonstration.

B – Refondation de l’Ecole : où chercher pour en trouver un signe perceptible?

La FSU rappelle les principaux leviers que les gouvernements quels qu’ils soient utilisent pour réduire le coût du 2nd degré :

1 - Transformation des HP (emplois) en HSA (« travailler plus pour gagner plus ») sous Sarkozy :

Or, depuis 3 ans que François Hollande est au pouvoir, dans les collèges de l’Aude, pas une seule HSA n’a été retirée des DHG au profit des HP ! Certes, des ETP sont attribués à notre académie mais sans aucun effet sur les taux d’encadrement dans les collèges. Au contraire, le nombre total d’HP a baissé dans notre département !

Résultat : aucun effet positif pour les agents et usagers du service public d’éducation (élèves et parents).

2 - Suppression du potentiel de titulaires remplaçants (TZR) sous Sarkozy et recours accru aux Contractuels :

Depuis que le nombre de postes ouverts aux concours a augmenté, il est vrai que la FSU observe un reflux du nombre de contractuels, au profit des TZR... mais c’est parce que le nombre de Postes Définitifs (TPD) implantés en ETB n’augmente pas ! Depuis 2 ans, d’une manière globale, le différentiel « lauréats concours/postes vacants dans les ETB » étant positif... les enseignants recrutés sont affectés en nombre plus important en ZR. Mais cela n’améliore toujours pas le taux d’encadrement des élèves !

Résultat : effets positifs pour les agents et les élèves, mais aucun effet pour les parents d’élèves.

3 - Augmentation du nombre d’élèves par classe sous Chirac et Sarkozy... et ça continue sous Hollande ! :

A la rentrée 2015, 23 classes seront supprimées dans les 27 collèges audois ! Certes, il y a une baisse conjoncturelle de 380 élèves de prévision 2014 à prévision 2015, mais cette vague de suppressions de classes, qui correspond de fait à « la suppression d’un collège », est amplifiée par le passage du seuil d’attribution des moyens horaires de 29 à 30 élèves par classe à la rentrée prochaine.

Conséquence : nous passons en moyenne de 15% d’élèves scolarisés dans des classes de plus de 28 élèves en 2014-2015, à 25% l’an prochain ! A la FSU, nous qualifions cela de dégradation des conditions d’enseignement des agents et d’apprentissage des usagers du service public d’éducation...

Avec moins 12 ETP (Équivalent Temps Plein) dans les collèges de l’Aude à la rentrée prochaine et afin de préparer « les tuyaux » pour mettre en place à grande échelle la réforme de 2016, Mme le Recteur a commencé 1 an avant à transférer les moyens « en dur » (suppression de 23 classes et donc autant d’heures d’enseignements disciplinaires obligatoires) vers la partie « non-fléchée » de la DHG. L’idée sous-jacente, justifiant cette nouvelle « clef » de répartition des moyens horaires est que les enseignants, élèves et parents d’élèves doivent accepter l’augmentation du nombre d’élèves par classe pour pouvoir, avec les moyens ainsi dégagés, permettre de proposer aux élèves des « parcours différenciés ». Ou comment faire croire qu’on peut faire mieux... avec moins de moyens !

En matière économique ou pour une future réforme des retraites, les socialistes font très souvent référence aux travaux de Thomas Piketty. Il est surprenant qu’en matière d’Éducation, les travaux de Piketty démontrant la corrélation entre le faible nombre d’élèves par classe et le taux de réussite scolaire ne soit jamais repris par le Ministère pour justifier une baisse des effectifs par classe ! Au contraire, on nous rabâche depuis des années que ce n’est pas le problème ... et pourtant.

4 - Sous François Hollande, mise en place des IMP... sans toucher aux ORS (Obligations Réglementaires de Service) des différents corps d’enseignants, mais car il y a un mais !

En introduisant de « la monnaie » dans les dotations attribuées aux collèges, en lieu et place d’heures DHG (HSA ou HP consommées suivant le delta « apports/besoins » dans la discipline concernée) pour rémunérer des missions particulières, il devient de fait impossible d’intégrer ces missions dans les heures postes. Cela fragilise donc les postes ... et donc l’emploi. Nous avons fait la démonstration que des postes ont été supprimés à la rentrée prochaine par la mise en place de ce mécanisme.

Nous revenons à présent sur la dimension « structurelle » de la réforme du collège qui nous est imposée et ses conséquences à court et moyen terme.

Nous posons la question suivante au Conseiller : **De quand date la dernière baisse des horaires obligatoires en collège ?**

Nous lui indiquons que c'est la grille horaire en vigueur actuellement. Elle date de 2001, Jack Lang était alors Ministre de l'Éducation, encore un Ministre socialiste ! Pour introduire les IDD dans la grille horaire (déjà de l'interdisciplinaire ...), avaient été mises en place des « fourchettes horaires » dans chaque discipline (plus ou moins 1 heure). Quelques années après, toutes les disciplines se sont retrouvées au bas de la fourchette et les IDD se sont transformés en soutiens scolaires « disciplinaires » ou en autant de moyens permettant le dédoublement de classe !

Nous lui disons que l'histoire se répète mais que cette fois le gouvernement attaque de manière frontale et dans des proportions jamais atteintes les horaires obligatoires. Pour la FSU11, si le gouvernement persiste, les socialistes vont commettre une erreur historique que leurs adversaires politiques utiliseront, si d'aventure ils accèdent au pouvoir dans 2 ans, pour continuer à réduire le coût du collège.

En effet, pour la FSU, en choisissant de réduire le volume horaire des enseignements disciplinaires obligatoires et en augmentant la marge d'autonomie des établissements, ce gouvernement déroule le tapis rouge aux tenants du toujours « moins d'école ». Car l'opposition aura beau jeu de dire que ce sont les socialistes qui ont baissé les horaires obligatoires mais que devant les contraintes budgétaires ou par choix politique, elle ne pourra pas faire autrement que de réduire la marge d'autonomie ! Certes, les effets négatifs de la réforme du collège, peuvent être « masqués » en 2016-2017 par le dernier budget de l'EN voté par un parlement « socialiste »... Mais ensuite ?

Que se passera-t-il dès la rentrée 2017-2018, suite à l'élection présidentielle et aux législatives, potentiellement porteuses d'un changement d'orientation politique et budgétaire dès la loi de finances votée en novembre 2017 ?

Ainsi par cette réforme, un gouvernement socialiste fragilise l'égal accès de TOUS les élèves à la culture et aux savoirs car demain, c'est à la fois « l'obligatoire » et la « marge » qui seront réduits. Il en portera l'entière responsabilité politique.

C – Conclusion : Écart entre un décret ou arrêté et la « vraie vie » d'un collégien !

Mais venons-en à ce qui va se passer dans la « vraie vie », celle d'un Conseil Pédagogique et d'un Conseil d'Administration de collège, qui dès janvier-février 2016, vont devoir faire des choix en fonction de la nouvelle grille horaire...

Forts de 25 ans d'expérience d'élus en CA, nous avons expliqué comment cela allait se passer.

Sauf à annoncer ici :

- A- que les structures de tous les collèges en France et dans les DOM/TOM seront cylindriques à partir de la rentrée 2016 et que ce cylindrage ne changera pas année après année,
- B- que les DHG seront donc constantes d'une année sur l'autre et ne seront plus soumises aux aléas budgétaires,
- C- que chaque élève restera dans la même classe au sein du même collège de la 6^o et la 3^o,

tous les ingrédients sont réunis pour que l'article 10 porte en germe la plus grande inégalité de traitement de chaque élève devant les horaires d'enseignement disciplinaire obligatoire jamais mis en œuvre par un gouvernement.

Pour comprendre cela il faut se placer sur 2 plans :

1 - Écart « d'heures d'enseignements disciplinaires » entre élèves scolarisés dans le même niveau de classe mais dans des collèges différents.

Écart généré en fonction des choix de ventilation des moyens effectués par le CA entre les disciplines... c'est le cas le plus simple à comprendre et sur l'« année N » l'amplitude des écarts entre chaque élève ne devrait pas dépasser 1h suivant les disciplines. (cf : documents du SNES)

Sans parler des élèves qui, de plus en plus nombreux, seront amenés à changer de collège en cours d'année ou au cours du cursus. Pour eux les écarts commencent à augmenter.

2 - Si l'on se place à présent, non pas en année N, mais si l'on suit le cheminement d'un élève de la 6° à la 3° et que l'on calcule le volume « horaire d'enseignements disciplinaires obligatoires » effectivement dispensés à cet élève dans chaque discipline, l'amplitude des différences est d'un tout autre ordre !

En effet, la possibilité laissée aux établissements de moduler les horaires disciplinaires en fonction des niveaux de classe, tout en respectant un horaire global dû à l'élève sur la durée du cycle ne résiste pas à l'analyse longitudinale. Pour la FSU, les concepteurs de la réforme ont cherché, en abaissant en conscience les horaires disciplinaires, à garantir malgré tout un égal accès pour tous, à ces enseignements. Mais cela ne fonctionne que « sur le papier » car ce principe va voler en éclats à l'épreuve du terrain. Car, dans l'immense majorité des collèges, deux éléments vont piloter la répartition des moyens horaires par discipline :

- A) Les effets de « la structure » de l'établissement sur les choix de ventilation par discipline de la partie « fléchée de la DHG ».

Dans le cadre de la préparation de la rentrée 2016, en fonction du nombre de classes par niveau, le chef d'établissement va choisir de « consommer » dans une plus ou moins grande proportion les moyens horaires disciplinaires obligatoires à sa disposition...

Exemple* :

Année N = 4 classes en 5° / 5 classes en 4° / 6 classes en 3°

Année N+1 = 5 classes en 5° / 4 classes en 4° / 5 classes en 3°

Année N+2 = 5 classes en 5° / 5 classes en 4° / 4° classes en 3°

* A effectifs « glissants » constants....

Peut alors être fait le choix d'affecter la première année de la réforme le maximum d'heures disciplinaires obligatoires sur une discipline qui a un horaire important (Français)... sur le niveau où il y a le moins de classes (5°)

Mais comment évoluera ce choix l'année N+1, puis N+2, si le nombre de classes sur ce niveau fluctue, ou si les propositions du conseil pédagogique évoluent ?

Sur la base de l'article 10 et au regard des éléments que nous venons de porter à la réflexion, personne ne peut garantir qu'à la fin du cycle 4, chaque élève aura eu DROIT à la totalité du volume d'enseignements obligatoires dans toutes les disciplines ? Et nous n'avons pas évoqué la nouvelle grille horaire en 6° qui va encore aggraver la situation si on intègre ce niveau de classe dans la démonstration !

Comme aucun gouvernement ne pourra s'engager à stabiliser les variables A-B-C, la FSU11 affirme que la réforme ne pourra pas, malgré les précautions de la Ministre via l'art 10, garantir l'égalité du droit à chaque élève de se voir dispenser le même volume horaire consacré aux enseignements disciplinaires obligatoires au collège. Le gouvernement socialiste en portera là encore l'entière responsabilité politique.

- B) La coloration des postes « discipline par discipline » en fonction des horaires restant à ventiler dans la partie de la DHG liée aux EPI/AP + partie «non fléchée» de la DHG autrement dit ... « la marge d'autonomie ».

Que va-t-il se passer ? Une concurrence entre les disciplines et les personnels va s'ouvrir lorsqu'il s'agira de ventiler à la fois les moyens EPI et AP + « la marge » dans le but de créer ou sauver des postes / « son poste » ... ou a contrario de supprimer des postes / « son poste », dans telle ou telle discipline, sans oublier les enjeux sur les compléments de service ! En augmentant la partie de la DHG « à la disposition de l'autonomie de l'établissement », le gouvernement va exacerber les tensions dans les équipes pédagogiques et dégrader/ précariser les conditions d'affectation d'un très grand nombre d'enseignants car les dispositifs mis en place sur « la marge » seront par nature fluctuant d'une année sur l'autre. La FSU émet donc les plus grands doutes sur la capacité des chefs d'établissement à réguler les tensions et à prendre les décisions en dehors de toute pression... et sans abuser du pouvoir qui leur sera ainsi donné.

Le gouvernement a-t-il l'assurance qu'ils soient tous équipés à la hauteur des enjeux, en termes de compétences en gestion des ressources humaines pour faire face aux problèmes qui vont inmanquablement découler de cette réforme ?

Enfin, dans un contexte où la priorité sera donnée à la coloration « annuelle » des postes, comment concevoir qu'elle puisse s'articuler avec la « permanence » du projet d'établissement que devra traduire le conseil pédagogique, en proposant les disciplines qui vont être associées (EPI) dans le cadre des enseignements disciplinaires dus aux élèves? Il y a là encore percussif des intentions affichées avec la réalité du terrain.

LA FSU de l'Aude